

Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée en application de l'article L.22-10-13 du Code de commerce

Le 24 avril 2026, FSDV (Euronext Paris - FR0000031973) (la « **Société** ») a conclu une convention de prestations de services avec sa filiale OPUPELUS (392 057 295 RCS Angers) et des filiales de cette dernière (la « **Convention** »).

La Société détient 89,999% du capital et des droits de vote d'OPUPELUS. Messieurs Nicolas Ramé (le Directeur Général de la Société), et Louis Ramé (le Président du Conseil d'administration de la Société) sont également représentants légaux d'Opupelus et des filiales de cette dernière.

La Convention a été conclue pour une durée d'un an, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. À l'issue de cette période, elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Au titre de la Convention, la Société s'engage à fournir des prestations de services à OPUPELUS et aux filiales de cette dernière dans les domaines suivants :

- a) Gestion des actifs pour les filiales concernées (asset management)
- b) Assistance juridique, comptable et administrative
- c) Assistance financière
- d) Assistance en ressources humaines (RH)
- e) Assistance en informatique
- f) Assistance en communication et marketing
- g) Services d'entretien et de support logistique

Les prestations sont rémunérées en fonction des services effectivement fournis par la Société au cours de l'exercice concerné.

La Convention permet à la Société de remplir son rôle de société animatrice du Groupe FSDV.

La Convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 avril 2026 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à se réunir le 4 juin 2026.

Il est rappelé, conformément à l'article R. 22-10-17 du Code de commerce, que le montant du dernier résultat net de la Société était, au 31 décembre 2025, de 1.105.968,87 euros.

Contacts

Perrine Jacquet : p.jacquet@fsdv.fr

* * * *